



**Communiqué du 19 février 2021**  
(diffusé après bourse)

**Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés**  
**Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan**

Le Conseil d'Administration réuni le 19 février 2021 s'est prononcé sur l'affectation du résultat 2020 de la Caisse Régionale.

Conformément à la recommandation BCE du 15 décembre 2020, il sera proposé à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale se tenant le 18 mars 2021, le versement d'une rémunération de 2,70 euros par CCI et par CCA (soit 3,25% de rendement sur le cours moyen 2020 des CCI).